



Québec, le 8 octobre 2008

Monsieur Danick Boulay  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Secteur des opérations régionales  
Direction de l'énergie, des mines et du territoire public  
195, boulevard Perron Est  
Caplan (Québec) G0C 1H0

**Objet : Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de Montagne Sèche par  
Cartier énergie éolienne inc.**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue du 15 au 18 septembre derniers sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Lorsqu'une superficie en terre publique est mise en réserve par le Ministère à la suite de la sélection d'un projet éolien par Hydro-Québec en vue de l'attribution subséquente des droits fonciers requis pour l'implantation d'éoliennes, **est-il possible d'agrandir cette superficie**, dans la mesure où les terres publiques adjacentes sont compatibles avec le développement éolien et ne sont pas mises en réserve pour un autre projet ?

Si oui, quelle serait la démarche à suivre ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 17 octobre prochain, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission